

RCS : BAYONNE  
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00888  
Numéro SIREN : 535 294 060  
Nom ou dénomination : 3S+

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2019 sous le numéro de dépôt 12439

# Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 22/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/12439

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

### Déposant :

Nom/dénomination : 3S+

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 535 294 060

N° gestion : 2011 B 00888



**SARL 3S+**

21 Cours du Comte de Cabarrus

64100 BAYONNE

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire  
aux comptes sur la transformation de**

**SARL 3S+**

**en société par actions simplifiée**

10 place André Emlinger - Le Forum - 64100 Bayonne - Tél : 05 59 52 47 90 - [contact@cabinetsallaberry.fr](mailto:contact@cabinetsallaberry.fr)  
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'appel de Pau - RCS Bayonne 750 076 796 - FR 53 75 076 796

# **Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de**

**SARL 3S+**

**en société par actions simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 19 septembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2018, n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité et font apparaître :
  - un chiffre d'affaires de 82.416 euros au 30 septembre 2018 contre 101.347 euros au 30 septembre 2017.
  - un résultat d'exploitation de 5.554 euros au 30 septembre 2018 contre 22.211 euros au 30 septembre 2017.
  - un bénéfice net de 4.721 euros et des capitaux propres de 112.766 euros.

Les comptes annuels au 30 septembre 2018 n'appellent pas d'autre commentaire de notre part.

Ne disposant pas de situation comptable intermédiaire, nous nous sommes assurés qu'il n'y avait pas de dégradation d'activité sur la période postérieure au 30 septembre 2018.

10 place André Emlinger - Le Forum - 64100 Bayonne - Tél : 05 59 52 47 90 - [contact@cabinetsallaberry.fr](mailto:contact@cabinetsallaberry.fr)  
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'appel de Pau - RCS Bayonne 750 076 796 - FR 53 75 076 796



Handwritten signature or initials.

### **Mission du commissaire à la transformation**

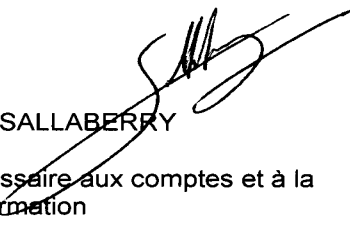
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation : nous nous sommes notamment assurés du correct dénouement des créances clients postérieurement à la clôture des comptes transmis au 30 septembre 2018 ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à BAYONNE, le 16 octobre 2019

  
Xavier SALLABERRY

Commissaire aux comptes et à la  
transformation

*Membre de la Compagnie Régionale de PAU*

10 place André Emlinger - Le Forum - 64100 Bayonne - Tél : 05 59 52 47 90 - [contact@cabinetsallaberry.fr](mailto:contact@cabinetsallaberry.fr)  
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'appel de Pau - RCS Bayonne 750 076 796 - FR 53 75 076 796